Paris, le 13 décembre 2012 - Depuis le 30 novembre, vous avez été 1828 à nous soutenir. Infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat, bien sûr, mais également infirmiers diplômés d'Etat, chirurgiens, patients : votre soutien nous est essentiel.

Aujourd'hui, le groupe de travail relatif aux actes exclusifs se réunit pour la première fois. Les représentants de nos deux associations, ceux des employeurs publics et privés ainsi que la Fédération des spécialités médicales (qui a récemment formulé un avis favorable à la mise en place d'actes exclusivement pratiqués par les Iblode) engagent leur réflexion commune au bénéfice de la sécurité des blocs opératoires.

L'inscription dans la loi d'actes exclusifs est un préalable essentiel à l'aboutissement de l'ensemble de nos revendications. Dans un contexte de tension budgétaire des établissements de santé, il apparaît désormais que seule la force de la loi permettra de prévenir les dérives tel le recours à du personnel non qualifié, non infirmier, dans les blocs.

Imposer par la loi des personnels spécifiquement formés aux fonctions d'Ibode aux fins de réalisation de
certains actes, c'est reconnaître, enfin, l'expertise des professionnels que nous sommes. C'est relancer les vocations des jeunes IDE aspirant à l'exercice en bloc. C'est ouvrir la voie à la professionnalisation
,
par la validation des acquis de l'expérience
,
des IDE exerçant déjà en bloc.

Imposer par la loi des professionnels spécifiquement formés aux fonctions d'Ibode aux fins de réalisation de
certains actes, c'est
donc
entrer
enfin
dans le cercle vertueux de la sécurité au bloc opératoire.

Parce que chaque voix compte, les vôtres comme les nôtres, nous relaierons régulièrement votre mobilisation, votre soutien et vous appelons à faire connaître notre action.

ð Les syndicats de praticiens hospitaliers nous soutiennent :

« En tant que président du Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers. [...] Les représentants des Ib ode
peuvent compter sur l'engagement du SCH pour relayer cette nécessaire actualisation de leur statut auprès des chirurgiens de l'hospitalisation publique
»
.

Bernard LENOT, chirurgien, président du Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers.

« Notre syndicat soutient vos actions comme vous soutenez les nôtres. La maîtrise des risques infectieux au bloc opératoire est une priorité dans votre spécialité !
».

Michel BROUSSE, médecin, président du Syndicat National des Professionnels en Hygiène Hospitalière .

ð Ibode, IDE, chirurgiens, patients, ils nous soutiennent :

« Par ce manifeste, nous attestons que vous, politiques et décideurs hospitaliers, êtes au courant des risques que vous choisissez de faire courir aux patients en plaçant au bloc opératoire des infirmières non qualifiées Ibode ».

Laurence MEHAULT, Ibode.

« J'ai l'impression de revenir 20 ans en arrière quand des aides-soignantes et des secrétaires faisaient office d'instrumentiste et d'aide-opératoire dans certains blocs
».

Patricia AMEN, cadre de santé.

« Les progrès techniques chirurgicaux et la complexité croissante des matériels utilisés rendent indispensables une véritable formation des Ibode dans les blocs. Or nous ne pouvons que déplorer le contraire (IDE laissées seules en salle, sans formation, dès la sortie de l'école... !!!)
».

Isabelle AUQUIT-AUCKBUR, chirurgien.

« La fermeture des écoles Ibode se fait dans l'indifférence des pouvoirs publics ».

Line SOUSSAN, Cadre Ibode.

« Je suis IDE en formation à l'école d'Ibode. Etre infirmière de bloc opératoire ne s'apprend pas du jour au lendemain, cela n'a rien à voir avec la profession d'IDE et il faut que le Gouvernement comprenne cela ».

Annie MISEROLE, IDE de bloc opératoire.

« L'urgence est de parler de la non-sécurité, c'est-à-dire des évènements indésirables plus ou moins graves. Une forte tendance à dissimuler les évènements indésirables existe. La plupart des enquêtes d'incidence donnent des taux d'évènements indésirables très en deçà de la réalité, à commencer par les enquêtes sur les infections du site opératoire (ISO) qui sont amplement entachées d'erreurs par défaut. Maintenant, si l'on veut parler de la compétence des instrumentistes, on peut oser l'analogie suivante : qui accepterait de prendre place dans un avion dont on sait que la préparation technique a été assurée par un apprenti sans qualification ? ».

Stéphane Gayet, Médecin infectiologue et hygiéniste.

« Réserver l'exclusivité du travail au bloc opératoire à des professionnels formés à cet effet est indispensable, non seulement pour la sécurité, mais aussi pour des ra isons logiques, financières et é thique s. ».

Bernard KREITMANN, chirurgien.

Faisons entendre notre voix

www.securiteaublocoperatoire.fr